

Le chiffre du jour
18,2 en % la participation hier à 18h15:
 le peuple neuchâtelois doit se prononcer sur la
 réforme de la fiscalité et l'accueil de l'enfance.

MUCOVISCIDOSE

Gala pour la recherche et hommage à Grégory

La Maladière-Centre, à Neuchâtel, va respirer d'un souffle de solidarité, samedi. L'Association mucoviscidose événements pour la recherche (AMPLR) fondée en février dernier par la Neuchâteloise Liziane Hofer lance une journée de soutien en faveur de l'association Grégory Lemarchal. Du nom de ce jeune homme, qui avait ému la francophonie lors de son passage à la «Star Academy», mort en avril 2007 des suites de la mucoviscidose.

Démos et dédicaces

Cette terrible maladie qui englobe les voies respiratoires et digestives notamment «*touche un millier de personnes en Suisse, mais près de 300 000 sont porteuses du gène anormal*», note Liziane Hofer. Qui propose donc une double manifestation en vue de soutenir financièrement les programmes de recherche en transplantation pulmonaire, en parallèle aux actions de l'association Grégory Lemarchal.

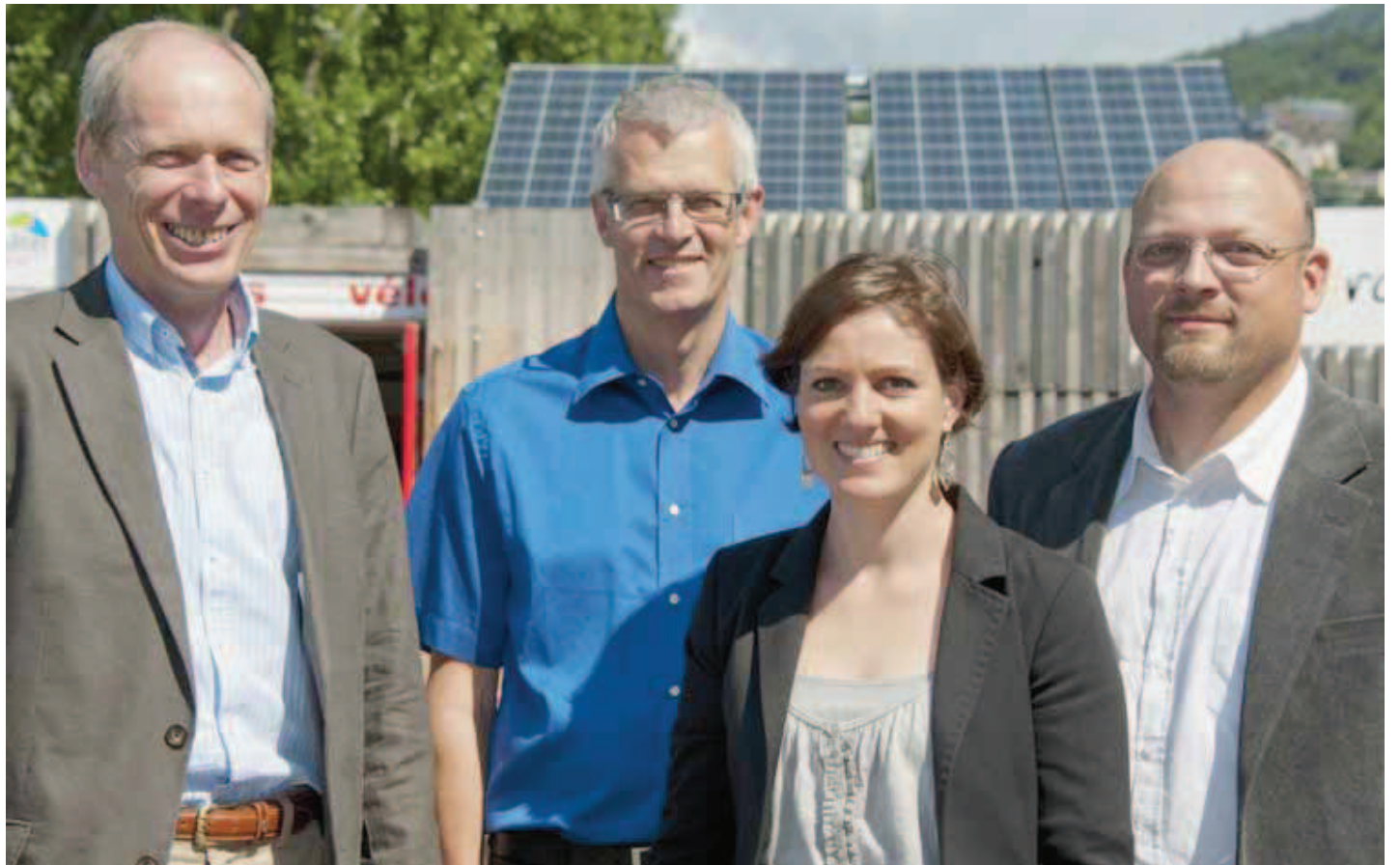
Dans un premier temps, les animations prendront place à l'intérieur du centre commercial. D'une part, Pierre Lemarchal, père de feu Grégory, ainsi

que d'autres invités seront présents dès 11h. D'autre part, quelques-uns «*des meilleurs gymnastes romands se livreront à diverses démonstrations et à une séance de dédicaces*», indique la présidente de l'AMPLR. A l'extérieur de la Maladière-Centre, «*les dix clubs services du canton soutiendront la recherche scientifique contre la mucoviscidose*».

Soirée de gala haute en couleur

De plus, une soirée de gala se tiendra, samedi soir, au stade de la Maladière, dans le but de récolter un maximum de fonds, d'informer, de sensibiliser et de favoriser les dons d'organes. L'Espace Facchinetti accueillera, entre autres vedettes sportives, Dano Halsall (l'ancien nageur de niveau mondial est le parrain de la soirée), Raphaël Nuzzolo (capitaine de NE Xamax) et l'équipe féminine du NUC volley-ball. Outre Pierre Lemarchal (invité d'honneur), Nadine de Carprentry (coordinatrice en transplantations) et Claudine Jeanrenaud (première greffée pulmonaire à Neuchâtel), témoigneront par leur présence.

● STE



Les organisateurs de L'Energie solaire en fête: Christian Trachsel, Philippe Fischer, Laure-Emmanuelle Perret-Aebi et Daniele Oppizzi. DAVID MARCHON

ÉNERGIE RENEUVELABLE Le Pôle suisse de technologie solaire organise deux jours d'expositions et d'animations aux patinoires du Littoral.

Week-end solaire à Neuchâtel

NICOLAS HEINIGER

Sensibiliser le grand public, en particulier les enfants, aux technologies solaires: c'est l'objectif de l'événement L'Energie solaire en fête, qui se tiendra samedi et dimanche aux patinoires du Littoral, à Neuchâtel. Le programme, qui mêle animations, conférences, expositions et projections de films, sera placé sous le thème de l'aventure. «*Nous partageront les rêves des aventuriers qui poussent les limites de la technologie et leurs propres limites au maximum*», explique Philippe Fischer, directeur de la Fondation Suisse pour la recherche en microtechnique et responsable de l'organisation.

Des aventuriers, il y en aura. A commencer par le navigateur de PlanetSolar Raphaël Domjan, qui sera présent dimanche à 11h, tandis qu'une liaison en duplex

sera établie avec son équipe restée en Australie. L'alpiniste Jean Troillet, qui a gravi dix sommets de plus de 8000 mètres, présentera samedi à 16h30 un film sur ses exploits. L'aventurier de la Béroche Jean-Philippe Patthey, qui a traversé le continent américain du nord au sud à vélo, donnera une conférence le même jour à 15h.

Jouets solaires en kit

Plusieurs animations seront également proposées au public durant tout le week-end. Des promenades en bateau solaire seront organisées sur le lac, si le temps le permet. Pour les plus jeunes, le laboratoire photovoltaïque de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, basé à Neuchâtel, organisera des ateliers qui leur permettront de monter divers jouets en kit, animés par l'énergie du soleil.

«*Nous tiendrons un stand où nous présenterons nos derniers modules solaires*», ajoute Laure-Emmanuelle Perret-Aebi, cheffe de groupe au laboratoire.

De nombreux exposants actifs dans le domaine tiendront également un stand aux patinoires du Littoral. Car si cette fête de l'énergie solaire est destinée avant tout au grand public, «*elle vise aussi à attirer à Neuchâtel*

d'autres entreprises actives dans le domaine du solaire», note le président du Pôle suisse de technologie solaire Daniele Oppizzi. Histoire de faire de la région «*une Silicon Valley du solaire*». ●

INFO

Le programme complet sur: www.polesolaire.ch

UNE ÉTUDE INÉDITE POUR LA VILLE DE NEUCHÂTEL

La Ville de Neuchâtel a commandé une étude inédite qui permettra de connaître exactement, pour chaque bâtiment de la commune, son potentiel de production solaire. «*L'étude tient compte des zones d'ombres et de l'inclinaison de chaque toit*», explique Christian Trachsel, délégué à l'énergie de la Ville. Les premiers résultats seront dévoilés lors de la manifestation de ce week-end. Dès la rentrée scolaire, les propriétaires pourront consulter sur internet les résultats complets et déterminer ainsi la quantité d'énergie électrique qu'ils pourraient produire en équipant leur toit de panneaux photovoltaïques. L'Etat envisage de mener cette année encore une étude semblable sur l'ensemble du territoire cantonal. ●



Grégory, en juin 2005, lors du passage des finalistes de la «Star Academy» aux patinoires du Littoral. ARCHIVES DAVID MARCHON

MUSIQUE

Le Conservatoire se dévoile

Demain, le Conservatoire de musique neuchâtelois donne le coup d'envoi de ses journées musicales à la salle Faller à La Chaux-de-Fonds. Un spectacle pour tout public dès 4 ans – «*Théâtre d'ombre et de musique*» par la classe de Valérie Brandt – ouvrira les feux à 18 heures.

Durant trois jours, le public pourra apprécier le talent des étudiants et de leurs professeurs. Le menu propose des mets musicaux pour tous les goûts. Un répertoire qui va de la musique de chambre au cor des Alpes en passant par les percussions et le jazz. Les concerts auront lieu samedi de 10h à 18h et dimanche de 10h à 16 heures.

La salle Faller de La Chaux-de-Fonds ne sera pas le seul lieu où les musiciens feront étalage de leur talent. L'Ensemble pour jeunes se produira samedi à 15h au temple du Bas à Neuchâtel. Il sera au temple Farel de La Chaux-de-Fonds à 17 heures. Dès 17h30, samedi, le Jardin botanique de Neuchâtel résonnera



L'Ensemble pour jeunes se produira à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. ARCHIVES

aux sons du saxophone. Dimanche à 14h, place aux percussions en pleine nature! Les classes du Val-de-Travers seront en concert au collège primaire de Travers dimanche à 11 heures. Quant à l'Élevage du Soufflet à Derrière-Pertuis, il propose trois récitals samedi à 10h30, 15h et 20h. Le dernier rendez-vous est proposé par le Big Band des élèves du Conservatoire. ● COMM-RED

JUSTICE Un demandeur d'emploi neuchâtelois effectuait 40 postulations par mois, mais a oublié de se rendre à un cours. Douze jours de pénalité.

Le Tribunal fédéral confirme une sanction à un chômeur pourtant plutôt zélé

On ne badine pas avec la loi sur l'assurance-chômage. Un demandeur d'emploi neuchâtelois en a fait l'amère expérience en oubliant de se rendre, début 2009, à un cours de formation. Il peut faire une croix sur 12 jours d'indemnités, vient de confirmer le Tribunal fédéral dans un arrêt rendu le 11 mai dernier.

Et pourtant, on ne peut pas dire que notre chômeur soit un fainéant. Surtout quand on aligne, comme lui, 40 postulations par mois et qu'on se rend, en un seul jour, chez cinq employeurs potentiels différents. Mais alors que le Tribunal cantonal, saisi d'un recours, avait levé la puni-

tion infligée par le Service de l'emploi, le TF est resté inflexible: ce sera 12 jours, un point c'est tout!

Tout commence en février 2009. Chômeur depuis deux mois, Jules (appelons-le Jules) se rend à un cours où il a été convoqué par le Service de l'emploi du canton de Neuchâtel. Sur place, personne. Il contacte le service qui lui répond qu'il a été oublié et qu'il recevra une nouvelle convocation. Mais à ce nouveau cours, fixé à mars 2009, c'est Jules, ce coup-ci, qui oublie de se rendre. Quand le service de l'emploi le contacte pour lui demander des explications, il

propose de le suivre immédiatement. Refus de l'autorité. Qui lui inflige, paf!, 12 jours de suspension d'indemnités.

En février et mars de cette année-là, Jules fait à chaque fois plus de 40 recherches d'emploi. Le 9 mars, le jour où il aurait dû se rendre à son cours, il s'est déplacé auprès de cinq entreprises. Les procès-verbaux d'entretien semblent démontrer que «*l'intimé a pris très au sérieux ses obligations d'assuré*».

Des arguments auxquels le tribunal cantonal a été sensible, puisque la peine a été annulée en septembre 2010. Mais le Département de l'économie, par

son Service de surveillance, a fait recours auprès du TF. Qui vient donc de confirmer la peine de 12 jours. Avec cette petite phrase innocente: «*Certes, l'administration semble avoir agi avec une certaine légèreté en n'avertissant pas l'intimé de l'annulation du premier cours*». Mais confirme qu'on peut exiger de tout assuré «*une attention et un souci plus accrus s'agissant d'un cours s'étalant sur plusieurs semaines*». La morale? Que Jules aurait mieux fait de limiter ses démarches à 12 postulations par mois, tout en ne ratant pas le début de son cours. Comme un bon chômeur... ● FRANÇOISE KUENZI